

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 novembre 2010

## A Pour la défense de l'aide médicale d'Etat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mme DINGIVAL, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes M'BAYE-DIAO, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

M. BOULHAMANE

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme OYONO

M. MACHU

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : M. KCHOCK

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. NACHITE

SOUS-PREFECTURE

18 NOV. 2010

60300 SENLIS

39

39

34

■ **Exposé de la motion :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Dans la lignée des attaques portées aux sans-papiers lors des dernières lois sur l'immigration, les députés de la majorité mettent en cause, dans la loi de finances 2011, l'aide médicale d'Etat (AME) accordée aux étrangers, en situation irrégulière, justifiant de ressources de moins de 634 € par mois.

Ce dispositif, mis en place il y a plus d'un siècle, doit permettre à chacun, sur le territoire français, de bénéficier d'une couverture santé minimum, quelles que soient ses conditions de séjour. Il répond à une tradition d'hospitalité teintée d'humanité, mais aussi à une problématique de santé publique : les populations qui sortent complètement des cadres de soins peuvent transmettre des maladies graves et contagieuses, mais que la médecine nous permettrait de traiter sans difficulté (la tuberculose, par exemple).

Le conseil municipal de Creil appelle la majorité parlementaire à prendre, clairement, le parti d'une offre de soin dégagée des seuls enjeux comptables, pour un service public plus efficace, plus respectueux et plus humain.

Vous êtes appelés à voter.

C'est maintenant !

www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ Vote ordinaire :

Le groupe « Rassembler pour réussir Creil » ne prend pas part au vote.

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de demander à la majorité parlementaire de prendre clairement le parti d'une offre de soin dégagée des seuls enjeux comptables, pour un service public plus efficace, plus respectueux et plus humain.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

**1 8 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

**1 8 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 18/11/10 Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE